



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 129317

Texte de la question

M. Jacques Gersperrin attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la formation de sage-femme. La profession de sage-femme est l'une des quatre professions médicales et pharmaceutiques en France (aux côtés des médecins, dentistes et pharmaciens) mais c'est la seule dont la formation ne se pratique pas à l'université. Pour autant, de nombreux arguments plaident en faveur d'une formation universitaire à son bénéfice, tels que la qualité de la formation, la logistique, les programmes internationaux, l'accès au CROUS et aux aides FSDIE... Il attire donc son attention sur cette particularité et l'interroge sur les raisons qui pourraient s'opposer à une formation universitaire des sages-femmes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Gersperrin](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129317

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1810

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)